



Hausse de la Cotisation Sociale Généralisée (CSG) et baisse du pouvoir d'achat

Le projet de hausse de la CSG (de 1,7 point pour les salariés) est actuellement à l'étude au Parlement. Cette hausse de la CSG vient en principe compenser la suppression des cotisations maladie et chômage de la fiche de paye. Cependant, les fonctionnaires n'étant pas concernés par ces cotisations sociales déduites, les organisations syndicales ont obtenues du ministre une indemnité « compensatrice » à cette hausse de la CSG.

Rappelons ici les cadeaux de Noël que le gouvernement va faire aux plus riches : après le CICE, ce sont la réforme de l'ISF et la mise en place d'une « flat tax » de 30 % sur les revenus de capitaux mobiliers qui vont encore enrichir les plus riches. La fiscalité française va encore une fois avantager les plus riches : un article de Médiapart du 18 octobre 2017, analysant les chiffres de la DGFIP pour l'année 2016, nous informe que les 163 foyers fiscaux dont le Revenu Fiscal de Référence est supérieur à 9 millions d'euros ont un taux moyen d'imposition de 21,4 %. Et ça c'était avant les mesures de Macron en faveur des

détenteurs du capital.

Mais la largesse du gouvernement n'ayant pas les mêmes limites pour les fonctionnaires que pour les détenteurs de capitaux mobiliers, cette indemnité ne sera compensatrice que sur une période de un an. La seule réévaluation possible de cette indemnité, en cas de hausse du montant de la CSG déduite de votre salaire, est prévue au 1er janvier 2019

(dans le cas de changement d'échelon, de promotion ou de revalorisation indiciaire). Après cette date, aucune réévaluation n'est prévue, une baisse du pouvoir d'achat des agents de la DGFIP est donc d'ores et déjà prévisible.

Les mesures actuelles du gouvernement répondent donc bien à l'image de notre président Robin des Rois qui « prend au peuple pour redonner aux riches ».



BUREAU

Suite à notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 octobre dernier, la Commission Exécutive et le Bureau de notre section ont été renouvelés.

Vous trouverez la liste des membres du Bureau ci-dessous :

STREICHER Gilles (Secrétaire Départemental – SIP Strasbourg-Ouest – 03 88 52 48 54)

BOGEN Stefan – Trésorerie du SDEA

COSSAT Romain – BDV1

DÉPENAU Marie – Trésorerie des HUS

DIVINÉ Yves – EDR

KIEFFER Evelyne – SIP Illkirch

LANGENBACHER Sylvie – SIE Haguenau

ROUSSEAUX Bernard – PTGC

Pour plus de détail :

<http://www.dgfip.cgt.fr/67/spip.php?article1>

Notre mail :

cgt.drfip67@dgfip.finances.gouv.fr

Télétravail à la DGFIP 67. « Restez chez vous ! »

Dans son message du 23 octobre dernier sur Ulysse Bas-Rhin, notre Directeur régional nous apprend que la DGFIP du Bas-Rhin va participer à la seconde phase d'expérimentation du Télétravail à compter de 2018. La CGT est bien sûr favorable à une évolution positive des conditions de vie au travail des salariés. Le dispositif de Télétravail à domicile pourrait représenter une telle évolution pour des agents de la DGFIP.

Le dispositif du Télétravail a déjà été présenté aux participants de l'Assemblée Générale de notre section CGT du Bas-Rhin le 19 octobre dernier. À cette occasion, nous avons constaté que des questions d'importance étaient restées dans l'ombre lors de la première phase du télétravail qui a eu lieu à la DGFIP en 2017 :

quels seront les critères de sélection des services et des agents pour le télétravail ?

le principe du volontariat sera-t-il bien pris en compte ?

les coûts induits du télétravail à domicile seront-ils pris en charge par la Direction (abonnement internet, assurance, électricité, ...) ?

quid d'un accident de travail au domicile ?

quid de la participation de

l'employeur aux frais de repas ?
quid de la sécurité informatique au domicile ?
Etc ...

La CGT restera attentive aux réponses de la Direction locale à ces interrogations lors des prochaines réunions avec les organisations syndicales (dont CTL et CHSCT de décembre prochain).



Quand le patron cause

Lors du Comité Technique de Réseau du 12 octobre dernier sous la présidence du directeur général adjoint (DGA) Vincent Mazauric, les choses ont été dites clairement. Aux questions évoquées par la parité syndicale suite au pseudo-comité technique ministériel, au sujet des suppressions d'emplois et des annonces

budgétaires, le DGA a indiqué que les changements passent par les agents. Il n'est pas difficile du tout d'y voir l'usage incontournable de la langue de bois habituelle et il a continué à se dérober par la suite. Ainsi, dans cette continuité, il a fait observer que le recrutement de certains contractuels de haut niveau pourrait être pertinent, que dans beaucoup de pays le Cadastre n'était pas confié au secteur public, que l'idée de Service d'Appui au Réseau (SAR) pouvait s'appliquer à d'autres secteurs...

L'administration doit donc s'attacher à trouver des idées de mutualisation, de simplification pour réduire le nombre d'emplois et les crédits de fonctionnement de la DGFIP. L'antienne de la MSP (Maison de Services Publics) fait

son retour pour maintenir un bon niveau de présence du service public sur l'ensemble du territoire.

De toute évidence, notre DGA semble ignorer tout de l'état actuel du réseau.



La sécurité informatique : piqûre de rappel

Nous le concevons bien, certains stages trouvent grand intérêt à être délocalisés. La question est légitime : tous les agents d'un même service doivent-ils impérativement se déplacer au centre de formation ?

A Saverne, pour les besoins de la réception en SIP rapproché, structure officialisée en septembre de cette année, on a tranché la question en organisant des stages départementaux sur la consultation des données foncières de façon générale à Saverne. De fait, les besoins sont là mais la manœuvre est contestable puisque cette fois-ci, seuls les animateurs du stage ne se déplaceront pas. Par ailleurs, il n'y a pas eu de plate-forme informatique spécifique créée pour l'occasion : les consultations et travaux se sont effectués sur une base réelle avec les identifiants des agents en poste dans la cellule foncière de Saverne.

Certains ont pu oublier les fondamentaux de la sécurité informatique et il convient d'indiquer aux personnels concernés les risques encourus.

Rappelons-le, les identifiants et mot de passe sont personnels et seuls les Cellules Informatiques Départementales (CID) sont habilitées à les demander et à les utiliser. Mais on peut faire confiance aux agents qui sont en formation, nous dira t-on...

Au niveau déontologie, la Cigogne n'y comprend plus rien et sa cervelle de moineau ne lui sera pas d'un grand recours. Même si la confiance est de mise, pourquoi alors les chefs de service sont en mesure, dans le cadre du contrôle interne, de regarder tous les dossiers consultés pour ce qui est de l'imposition par exemple ?

Et puisqu'il ne s'agirait que de consultation, ce que nous espérons vivement d'ailleurs, vos identifiants et mot de passe donnent accès à un portail métiers et son usage est régi par des autorisations et des interdictions d'accès à certaines fonctionnalités.

Alors, si les agents n'avaient pas donné ces

informations, que se serait-il passé ? La CID aurait dû installer, en collaboration avec le CIF, les moyens nécessaires au bon déroulement de ce stage.

Pour la CGT, cette méthode nous apparaît être plus respectueuse de la sécurité informatique tant vantée.

Quand ça va bien il faut le dire aussi !

Les géomètres du département ont enfin pu raccrocher leurs vieilles vestes au clou. Ils ont en effet été dotés courant octobre de nouveaux vêtements de protection individuelle efficaces. Cet hiver se fera au chaud et rendra visible cette catégorie professionnelle amenée à travailler le long des routes embrumées d'Alsace. Répondant aux besoins du DUERP, cette action arrive à point nommé pour qui a su attendre...



Fiches de signalement

Aucune agente, aucun agent de la DGFIP n'a à se faire insulter, agresser verbalement ou physiquement que ce soit par un usager, par un collègue ou par un supérieur.

Pourtant, cela est monnaie courante.

Certains services constituent de fait des cibles privilégiées.

Mode d'emploi de cette fiche sous forme de questions-réponses

1 – La fiche est facile à trouver sur Ulysse ?

VRAI : Ulysse 67 – Bouton « Protection des agents » dans la colonne de droite – Fiche de signalement

2 – Elle doit être complétée en présence de votre chef de service ?

FAUX : elle doit être transmise par mail directement à Mme Bréhard et/ou M. Bourdier (adresses mail indiquées sur la fiche).

Néanmoins, il est judicieux de l'informer en le mettant en copie.

3 – Elle permet de donner un indicateur des conditions de travail dans les services ?

VRAI : toutes les fiches sont vues par les organisations syndicales lors des CHSCT.

Ce n'est pas parce que vous parvenez à régler l'incident à un niveau local qu'il ne faut pas le faire remonter à la direction pour information. La direction pourra ainsi procéder à un inventaire exhaustif des problèmes liés à l'accueil du public.

4 – Pour l'Administration, elle ne sert qu'à des fins statistiques ?

FAUX : L'Administration va prendre toutes les mesures qu'elle estime nécessaires : courrier à l'usager, dépôt de plainte, sanction disciplinaire, ...

5 – Je serai mal vu(e), stigmatisé(e), mis(e) à l'écart si je fais une telle fiche ?

FAUX : bien au contraire. Plus il y aura de signalements, meilleures seront les CVT (Conditions de Vie au Travail) de chacun. Il ne faut jamais hésiter à remplir une fiche de signalement.

La CGT considère qu'il est déontologique de remplir systématiquement cette fiche, car elle constitue le seul moyen de faire prendre conscience à la direction des problèmes rencontrés par les agents.

LES ANNÉES PASSENT, LE 35 VOSGES TRÉPASSE

Une façade qui se désagrège

Cela fait plusieurs années déjà, que le gestionnaire de l'immeuble du CFP du 35 avenue des Vosges signale régulièrement aux responsables de la DRFiP les dégradations non moins régulières dues aux intempéries et à l'usure du temps subies par le bâtiment. En effet, d'aucuns se souviendront que les toitures des gare-cycles avaient été remplacées par le CHS suite aux chutes de débris de grès rose des Vosges et qu'un petit auvent avait été installé au fond de la cour à l'intention des fumeurs du site. Déjà à l'époque (il y a 5 à 6 ans), l'entreprise MEAZZA avait procédé à la sécurisation des façades internes et externes du bâtiment par le fameux procédé du « piquage », nous ne parlerons pas du côté esthétique de l'opération, qui ne constitue pas une solution satisfaisante (voir le crépi autour des vitraux), on pare au plus pressé.

La sécurité des usagers : trop onéreux pour la DRFiP

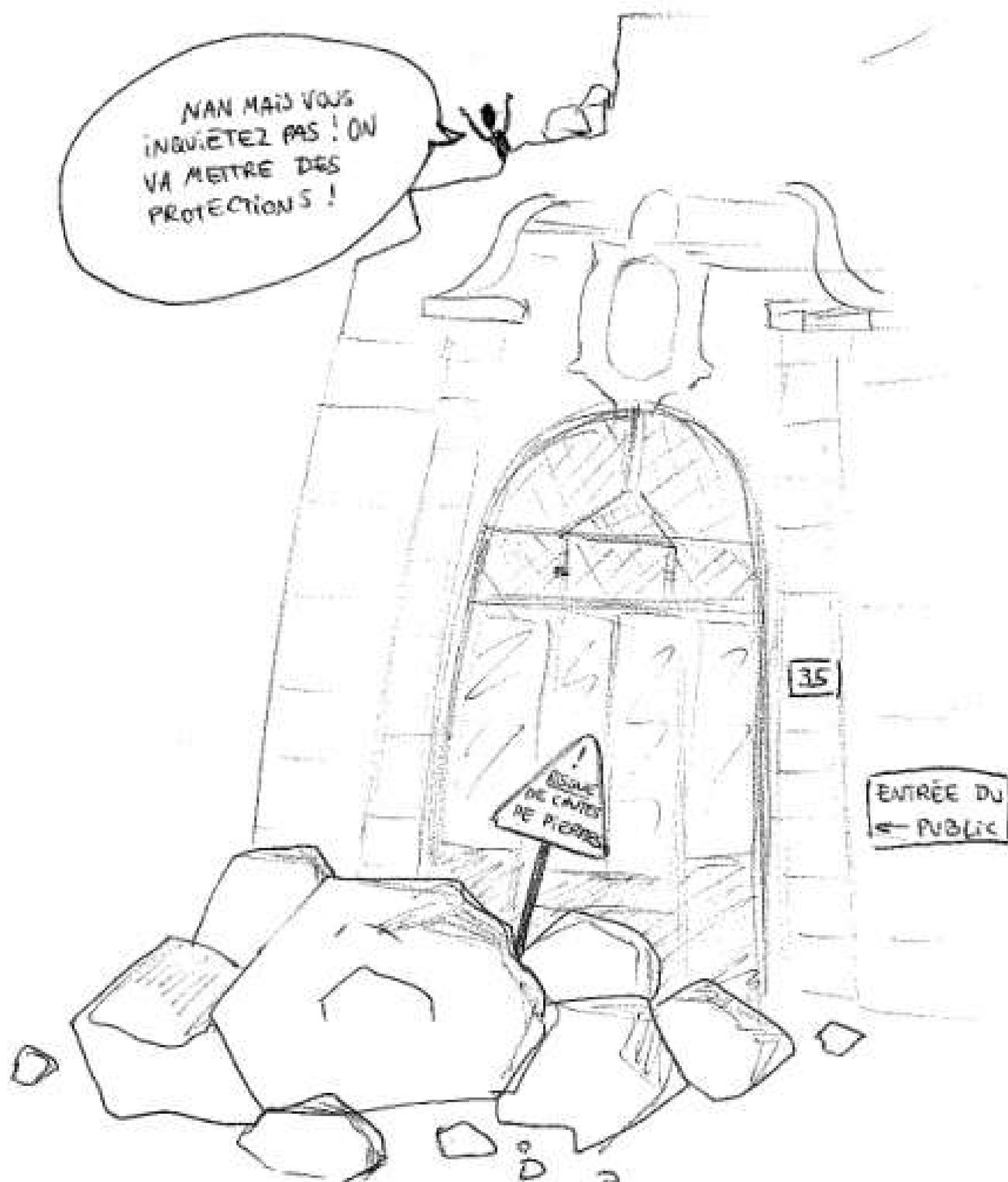
Voici pourquoi, et suite à de nouvelles chutes de fragments de grès, dont notamment un élément pesant plus d'un kilogramme, la CGT, au cours du CHSCT du mois d'octobre, a rappelé une fois de plus aux acteurs de la sécurité de la DRFiP 67, l'état de plus en plus dégradé des façades de l'immeuble, et leur dangerosité à la fois pour les agents du site et les usagers de l'avenue des Vosges. Ce n'est que consécutivement à un nouveau et récent rappel de la part de la CGT en CTL, que l'immobilier de la DRFiP est venu récupérer la fameuse caillasse ayant pourtant fait l'objet de plusieurs courriels adressés il y a plus d'un an, aussi bien à la Logistique, qu'à l'Immobilier ou encore aux Responsables de la sécurité du département restés jusqu'alors sans suites ... !

Quelles ont été les suites données à l'affaire ?

Eh bien, on prend les mêmes et on recommence les opérations de sécurisation des façades, sans pour autant prendre les choses à bras le corps, « trop onéreux » nous dit-on ! C'est ainsi que quelques statuettes ont été décapitées lors d'une opération, certes spectaculaire hors du bâtiment, et on procède à un nouveau repiquage au niveau des parois de l'immeuble dans la cour intérieure.

Un bâtiment historique négligé

Bien entendu, l'immeuble survivra certainement à tous les occupants actuels du 35, mais dans quel état et après combien d'accidents ? Lorsque l'on se flatte de posséder un immeuble de prestige constituant, pour ainsi dire, une vitrine de l'administration des finances dans le Département, ou même la Région, on l'entretient, on ne le laisse pas tomber en ruines.



LES RETRAITÉS, VACHES À LAIT MÉPRISÉES !

Comme d'autres avant lui, lors de son élection à la Présidence de la République, Emmanuel MACRON avait solennellement proclamé qu'il serait le président de tous les Français. Certain(e)s bien entendu y ont cru, puisqu'il allait marcher, et tout changer... ! Hélas quelques mois après sa prise de fonctions, force est de constater que les décisions et les lois produites par le gouvernement Philippe, qu'il a personnellement adoubé vont dans un seul sens : celui de la Finance ! N'a-t-il pas déjà été baptisé, et à juste titre, le « Président des riches » ?

En effet, au vu des taxes et des augmentations de toutes sortes édictées par les ministres et députés d' « en marche », tout comme les fonctionnaires, les retraités sont visiblement en pleine ligne de mire. Ces derniers sont apparemment la cause de tous les maux de la France et, à ce titre, se verraient pénalisés avec l'augmentation de la CSG et leurs retraites une fois de plus gelées, si ce n'est une simple aumône en 2018 voire 2019 (un leurre pour les médias) leur permettant éventuellement l'achat de l'équivalent d'un paquet de cigarettes ... !

Cela est indigne, et **c'est pour cela que les retraités seront dans la rue avec la Fonction Publique** lors des journées d'action du 16 novembre et du 23 novembre prochains notamment. Car, si l'on y réfléchit bien, les retraités de par leurs revenus et leur disponibilité entraînent l'économie en général :

° Ils injectent leur argent dans tous les secteurs d'activité : le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, le spectacle, l'automobile, la banque, tout ce qui touche au thermalisme, à la médecine, aussi bien les professions libérales, que les officines de pharmacie, et bien entendu le voyage, les transports, le sport... et la liste est longue. Ce sont d'éminents consommateurs.

° De plus, les retraités sont un soutien pour les jeunes générations dont ils mettent le pied à l'étrier au niveau de leurs études, de leurs logements, de leurs premières installations, de leurs loisirs, etc. etc.

Bref, et les diverses professions citées, dont la

liste est loin d'être exhaustive, le savent, les retraités contribuent de façon importante à l'économie du pays et à ce titre auraient droit à davantage de considération.

Car, que sont les retraités après tout ? D'anciens professionnel(le)s, salarié(e)s et travailleurs et travailleuses, ayant cotisé tout au long de leurs vies et continuant à cracher au bassinet à tous les niveaux, IR, TVA, CSG, Taxes Foncières, Droits de succession, etc.

N'oublions pas non plus celles et ceux qui bien qu'ayant travaillé toute leur vie, vivent en dessous du seuil de pauvreté, qui n'ont pas accès aux soins et aux prestations les plus élémentaires, qui sont obligé(e)s de faire des petits boulots pour s'en sortir. Bref, de survivre et non de vivre, ce qui est absolument indigne d'un pays comme la France qui se veut civilisé.

Non, dans ses choix et ses orientations, Macron et le gouvernement mènent des politiques totalement contre-productives par rapport à leurs objectifs affichés (à savoir : le retour de la croissance et la baisse du chômage). Mais peut-être et sans doute, ses choix ne sont-ils pas exclusivement les siens, et sont-ils dictés par ceux qui veulent à long terme, supprimer purement et simplement la classe moyenne au profit d'une classe laborieuse ! Cela en prend gravement le chemin, attention à rester vigilant(e)s !

AT PRO, le retour

Le sketch n'est pas terminé en SIE. Après avoir supprimé la ligne téléphonique de l'Assistance sans prévenir, nos chers dirigeants ont de même supprimé le lien Ulysse que les agents étaient censés utiliser en remplacement pour créer des formulés. En ayant par hasard un membre de l'assistance au bout du fil, pour un précédent dossier, ces derniers ont donc appris qu'une icône avait été rajoutée dans leur barre de tâches, invisible en temps normal, et qu'elle constituait le seul moyen de contacter notre aide. En revanche, le mail d'information sur ces changements est toujours attendu.

Les SAR : un détricotage du réseau des Trésoreries

Les SAR (Services d'Appui au Réseau) sont des services implantés au sein des Directions, à l'heure actuelle encore en tant qu'expérimentations. Ils ont pour mission de décharger les Trésoreries en effectuant les tâches qu'elles n'ont pas le temps d'exécuter, la plupart du temps celles qui nécessitent un traitement de masse comme les courriers non distribués, ou le remboursement des excédents de versement. On nous les présente comme des sortes d'EDR (Equipiers De Renfort) délocalisés.

Ces SAR ont vu leurs missions s'élargir de plus en plus, jusqu'à effectuer la prise en charge de titres de recettes et de mandats de paiements pour les collectivités. Il s'agit là du cœur de métier des trésoreries. Les Directions présentent ces services comme des aubaines : effectivement, les trésoreries dont la moitié des effectifs ont été supprimés, pour une charge de travail inchangée, sont bien contentes de partager cette dernière.

Le 13 octobre 2017 s'est tenu un Groupe de Travail national sur les SAR. Comme d'habitude, la Direction Générale avait vraisemblablement rédigé ses conclusions avant la consultation, puisqu'elles reprenaient les fiches distribuées en amont du groupe de travail : les SAR seraient des réussites à généraliser.

Mettons bien en relation les différentes mesures prises jusqu'ici dans l'organisation des

Trésoreries :

- 1) les suppressions de postes dans les trésoreries
- 2) les petites trésoreries fonctionnent donc avec 2 ou 3 agents, comme la trésorerie de la Petite Pierre
- 3) surchargés, les agents ne peuvent pas effectuer leur travail correctement
- 4) on supprime les trésoreries bancales, on les fusionne avec d'autres
- 5) on crée un SAR en Direction pour décharger les trésoreries
- 6) on en conclut que le travail peut très bien être fait de façon délocalisée et centrale

La prochaine étape sera-t-elle la suppression totale des trésoreries ? Et pour quel résultat ?

La perte de proximité avec les collectivités territoriales, obliger les ordonnateurs des collectivités ET les contribuables à se déplacer en Direction, des agents qui ne connaissent plus leurs interlocuteurs...

Tout ceci est à mettre en parallèle avec la dématérialisation des outils de travail et des moyens de paiement, qui touche tous les interlocuteurs du secteur public local.

Comme toute évolution ce n'est pas une mauvaise chose en soi, tout dépend de l'utilisation qui en est faite. Pour la CGT, l'utilisation actuelle de la dématérialisation va dans le sens d'une dévitalisation du service public.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg
Tél : 03.88.52.48.54